

simulant l'infirmité ou la maladie, vient escroquer à jour fixe, chez le bourgeois, le denier qui servira à payer le coût d'une ribotte ou d'une noce de huit jours, ou encore les victuailles qui seront troquées, le jour même, contre quelques pintes d'alcool.

Je suis l'ennemi de la mendicité publique, M. Tardivel, parce que je suis convaincu que le pauvre qui s'affiche et tend la main au passant, à quelques rarissimes exceptions près, n'est jamais le bon pauvre.

Il n'en est que la misérable contrefaçon.

C'est un mauvais sujet ou pour le moins un fainéant, qui, pour se soustraire à la loi du travail, se fait une profession ou une habitude de la mendicité. Et quand il n'est pas d'humeur d'exercer sa profession, s'il a des enfants, il les envoie à sa place courir la ville, en leur enseignant la manière d'exciter la pitié des gens. Les petits malheureux reçoivent là leurs premières leçons d'hypocrisie et de mensonge ; on leur apprend à dire, d'une voix agonisante, que leur mère est morte, et que leur père est paralysé. Et les deux tiers et demi de ceux qui vont de porte en porte, le lundi surtout, ne sont que des imposteurs.

La véritable indigence ne descend pas ainsi dans la rue. Au contraire, il est bien souvent difficile de la découvrir, parce qu'il en coûte à sa légitime fierté d'avouer ou de se faire connaître. Les sociétés de bienfaisance, comme la Saint-Vincent de Paul, pourraient vous donner des renseignements édifiants à ce chapitre, M. Tardivel.

La vue de la misère vraie est de nature à provoquer de bonnes actions, d'utiles retours sur soi-même, à inspirer la vertu de la résignation, à empêcher que l'on s'enorgueillisse outre mesure d'une aisance comparative. Autant cette pauvreté peut faire de salutaires impressions, autant l'autre, la menteuse, la friponne, est de nature à engendrer le scandale, à provoquer de légitimes colères. Celle-ci, je vous la signale comme une plaie honteuse de notre ville, et je vous donne en même temps et son jour et son heure.

Et quand je la vois se présenter tantôt gaillarde, impudente, le mensonge aux lèvres, tantôt mimant des défaillances, il me prend de faciles duretés de cœur, et, à ces moments-là, je vous le jure, je voudrais être de la police.

Vous ne me convaincrez pas, ni moi ni bien d'autres, que le contact de ces gens-là est édifiant et salutaire.

J'ai dit dans ma chronique que tout individu sain de corps et d'esprit doit travailler pour gagner son pain.

J'ai dit aussi que tout pauvre nécessiteux, infirme ou malade, incapable de se livrer à un travail quelconque pour subvenir à sa subsistance et à celle de sa famille, doit être soulagé ou recueilli par l'assistance publique, comme la chose se pratique aux États-Unis. J'ai ajouté que si l'assistance publique ne peut suffire à la tâche, eh bien ! alors, qu'on lui vienne en aide, que l'on double ou que l'on triple ses ressources.

Comment donc prêter main forte à la bienfaisance organisée ? Mais en faisant la charité, parbleu ! Au lieu de donner l'aumône à la porte de la mai-

son, le citoyen envoie son obole à l'hospice ou la remet aux représentants ou délégués de la maison. La charité a chance alors de tomber à plus sûre enseigne et n'en est pas, que je sache, moins méritoire.

M. Tardivel appelle cela de la philanthropie et non de la charité chrétienne.

Pour moi, charité chrétienne ou philanthropie, cela ne dérange pas beaucoup le fait principal de son assiette, d'autant plus que l'une n'exclut pas l'autre.

Cependant, M. Tardivel, le don hebdomadaire ou bi-hebdomadaire d'un pain que beaucoup de familles de cette ville font à certaines communautés, qu'est-ce donc ? Un acte de philanthropie ou de charité chrétienne ? Est-ce parce qu'au lieu de donner ce pain directement à un pauvre, je le rejets aux personnes qui se sont chargées de lui, que la valeur morale de mon acte se trouve amoindrie ? Pourtant quand mon pain, lui, reste de la même grosseur, pourquoi donc mon désintéressement diminuerait-il de taille, ne conserverait-il pas toute son intégrité ? Qu'appellez-vous donc aumône ?

En dénonçant au public les pauvres indignes, j'ai indiqué le moyen de les faire disparaître, contrairement à ce que dit M. Tardivel, J'ai demandé que l'on augmente les ressources et moyens d'action des sociétés et des maisons de bienfaisance, s'il y a lieu ; tout le monde sera appelé à contribuer à cette œuvre ; on fera la charité, mais plus fructueusement.

J'aurais pu, j'en conviens, faire un appel plus chaleureux à la charité publique en leur faveur ; mais tout de même je n'ai pas oublié de mentionner la chose.

Je n'ai pas non plus déclaré ou laissé entendre que je voulais voir tous les mendiants parqués dans les hospices et les *work-houses*, mais j'ai demandé et je demande que l'assistance publique recueille tous les mendiants infirmes ou malades, et que l'autorité donne la chasse aux autres ou les force à travailler pour vivre.

Le Maître suprême de la vie, un jour, dit à l'homme déchu : " Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front."

Dès ce moment-là, la grande loi du travail pour tous était établie, loi bonne que l'homme devrait s'ingénier à lui-même, si elle ne lui avait jamais été imposée ; car enfin, le travail, c'est la consolation unique, la suprême jouissance qui reste à l'homme au milieu des désillusions, des déboires, des malheurs dont ses jours sont criblés.

Mais il est des gens qui, depuis la promulgation de la sentence divine, s'ingénient à en pervertir le sens et l'esprit, et ne font rien autre chose que de gagner leur pain à la sueur du front des autres. Les traduire tous au tribunal de l'opinion publique m'entraînerait trop loin ; je n'attacherai au pilori que le mendiant par éducation, par profession ou habitude. Je le tiens pour un fourbe qui se fait donner de l'argent et des effets sous de faux prétextes, mais dont le cas n'a malheureusement pas été prévu dans le code pénal du Canada.